



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Assemblée des délégués de l'ASF

14. Septembre 2007 au restaurant Freihof à Wil, canton de St-Gall

Durée: de 10 h.00 à 12h.15
Présence de: 69 membres et délégués et 11 invités

Ordre du jour

1. Salutations
2. Choix des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale de 2006
4. Compte et bilan de l'année 2006
5. Rapport annuel du Président 2006/2007
6. Programme des activités 2007/2008
7. Budget 2008
8. Demandes
9. Elections, 2 membres du comité
10. Sociétariat collectif
11. Cotisation annuelle
12. AD 2008
13. Divers

1. Salutations

Gottfried Bossi, Président, remercie très chaleureusement le comité St-Gallois et plus particulièrement Bruno Cozzio pour l'excellente organisation des journées 2007. Il souhaite la bienvenue et estime la présence d'une « délégation » des cantons romands et les remercie d'avoir entrepris le « long » déplacement jusqu'à Wil. G. Bossi salue plus particulièrement les invités, Monsieur Jürg Trümpler, Inspecteur cantonal de forêts, Monsieur Bruno Gähwiler, Président de la Ville de Wil, ainsi que Messieurs Otto Raemy de l'OFEV, Hanspeter Egloff de l'EFS, Hans Sonderegger de la SUVA, German Albert, Chargé d'affaire de l'association St-Galloise des propriétaires de forêts, Alan Kocher, Directeur du Centre forestier de formation de Lyss, Christian Helbling, Directeur du Centre forestier de formation de Maienfeld, Karl Rechsteiner, ancien Directeur du centre forestier de formation de Maienfeld, ainsi que les membres d'honneur de l'ASF et, pour finir, Toni Ziegler, garde forestier de Wil pour la magnifique décoration de la salle.

Messieurs Jürg Trümpler et Bruno Gähwiler saluent à leur tour les membres de l'ASF et remercient le comité pour le choix du canton de St-Gall et, plus particulièrement, de la ville de Wil pour l'assemblée des délégués 2007. Jürg Trümpler commence son exposé en citant Bertrand Russel, la seule chose qui peut sauver l'humanité est l'union et l'union commence dans le cœur des humains. J. Trümpler souligne l'importance du rôle joué par l'ASF qui est l'association qui rassemble le plus grand nombre de forestiers et qui s'engage pour la défense de la cause forestière. Il encourage tous les forestiers à tirer à la même corde, en interne nous pouvons lutter et nous battre ensemble mais à l'extérieur nous devons nous montrer unis, cette union qui à malheureusement trop diminué durant ces dernières années doit absolument être réactivée et devenir un objectif des forestiers. Nous sommes les gardiens, mais avant tout les gestionnaires d'un bien de première importance. Notre rôle, nos compétences ne sont pas suffisamment reconnues et nous devons apprendre à nous vendre, à vendre nos compétences. Nous devons continuer à nous former, le monde change très vite et nous aurons, en pensant au changement du climat, un rôle essentiel à jouer. Nous devons non seulement continuer à nous former au niveau technique mais bien aussi au niveau de la communication et au niveau des compétences sociales.



Associaation suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Bruno Gähwiler présente la Ville de Wil comme bourgade dont l'histoire remonte bien au delà de la révolution française et offrant de nombreuses prestations de qualité à sa population. Il regrette, comme bien d'autres membres du conseil de ville, que sa commune ne soit propriétaire que d'une très petite surface forestière.

Une minute de silence est introduite en la mémoire des membres disparus durant les 12 dernier mois.

Les convocations furent envoyées à temps et l'ordre du jour est approuvé par l'assemblée.

2. Choix des scrutateurs

Sont élus Schweizer Rudolf, Vetsch Ernst et Bucher Heinz

3. Procès-verbal de l'assemblée générale de 2006

Le procès-verbal a été publié dans la presse spécialisée, Wald und Holz et La Forêt et est visible sur le site Internet de l'association. Il a été également envoyé à tous les délégués. Le Président le soumet au vote, l'assemblée l'accepte à l'unanimité.

4. Compte et bilan de l'année 2006

Les comptes et le bilan de l'année 2006 ont été, eux aussi, publiés dans Wald und Holz et La Forêt. Les membres ont également reçus le bilan par courrier. Les comptes 2006 ont été clôturés avec un léger déficit de Fr. 1'606.80. Déficit dû avant tout au retrait d'une des caisses maladie qui de ce fait ne crédite plus de tantième de commission à notre association. François Fahrni commente les points les plus importants des comptes 2006 et souligne que la reprise d'une comptabilité n'est jamais facile, même si beaucoup d'éléments avaient été discutés avec son prédécesseur qui bien malheureusement nous a quitté beaucoup trop vite. Il remercie particulièrement Andy Schneider, caissier, et Franco Pedrini, ancien Président, pour leur précieux soutien.

Le total du bilan de l'ASF s'est élevé à 219'046,25 Fr., les actifs représentant la somme de 182'058.15 Fr.

Ruedi Bühner, Réviseur, a approuvé les comptes et s'est assuré de la bonne tenue du secrétariat et demande à l'assemblée d'approuver les comptes et le bilan 2006. Le nombre de membres se montait à fin décembre 2006 à 963 actifs, 69 passifs, 0 nouveaux membres et 33 membres d'honneurs, soit un total de 1'065 membres. Il remercie le comité pour le travail fourni et le chargé d'affaire pour la très bonne tenue du secrétariat de l'ASF durant ces dernières années.

Les comptes et bilan sont soumis à discussion, la parole n'est pas demandée et ces derniers sont approuvés à l'unanimité par les votants.

5. Rapport annuel du Président

Le rapport annuel a été envoyé à tous les membres, publié dans les deux revues forestières et sur Internet.

Introduction

La foire forestière, qui s'est tenue à Lucerne, vient de s'achever. A cette occasion on a pu admirer toutes sortes d'équipements au service d'une sylviculture sophistiquée. Le chantier de coupe, que ce soit en montagne ou en plaine, a constitué de toute évidence le point fort de l'offre de machines et d'appareils à la pointe de la technique qui a été présentée. Nous, forestiers, devons absolument nous familiariser avec ces outils. Qu'ils soient utilisés dans les entreprises forestières publiques ou qu'ils soient mis en œuvre par un entrepreneur dans un triage est d'une importance secondaire. Chacun de ces outils est généralement entre les mains d'un professionnel de la forêt qui a débuté dans le métier en qualité d'apprenti forestier-bûcheron. Notre formation de base devrait tenir compte davantage de cet aspect, ce qui constitue un premier point.

Deuxième point, j'estime que la Foire de Lucerne est loin d'avoir accordé aux soins à la forêt jeune, du fourré au bas-perchis, une place suffisante. Comment pourrions-nous, dans un avenir proche ou plus lointain, récolter de belles qualités de cette précieuse matière première qu'est le bois sans travailler à sa



Associaation suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

constitution a son jeune stade de développement ? Car c'est cela que nous entendons transmettre aux générations futures. Chaque forêt - qu'il s'agisse d'une forêt destinée à produire du bois d'œuvre, d'une forêt à vocation purement récréative, d'une forêt produisant du bois d'énergie, d'une forêt de protection, etc. – si elle bénéficie de soins cultureux appropriés a ses jeunes stades, permettra de commercialiser plus tard du bois d'œuvre de valeur. Je me permets de faire remarquer que partout des bois tels celui de l'alisier, du noyer, du chêne, du merisier, etc., atteignent des prix des plus élevés dans les appels d'offres

publics et les ventes aux enchères. Et les fûts de cette nature ne poussent pas toujours dans les meilleures stations (forêt de production), comme l'exige pourtant le projet de nouvelle loi forestière en définissant des fonctions prioritaires.

Troisième point, l'ensemble de la profession forestière suisse, de l'apprenti forestier-bûcheron à l'ingénieur forestier en passant par le spécialiste câbles-grues, bénéficie encore actuellement d'une image très favorable dans la population. Voulons-nous compromettre demain cette image en remettant en question la gestion forestière organisée par triages sur l'ensemble du territoire, comme le préconise le projet de loi forestière de l'OFEV ? Un sondage effectué auprès des propriétaires de forêts privées et auprès du public a fait ressortir un niveau de satisfaction élevé en ce qui concerne les connaissances locales spécifiques du personnel forestier.

Nous devons faire front résolument sur ces trois points (en collaboration avec l'association suisse des entrepreneurs). Nous y sommes prêts et nous y sommes préparés.

Réunions / rencontres

Le comité s'est réuni à cinq reprises à Lyss et Olten. La réunion de la fin de l'année dernière a eu lieu en présence du comité étendu, c'est-à-dire avec nos délégués dans les différents commissions et groupes de travail.

Nous avons systématiquement échoué sur un seul point : le respect de l'horaire imparti.

Deux réunions (dont une réunion extraordinaire) se sont déroulées en présence des présidents des sections cantonales (conférence des présidents). Des rencontres officielles ont eu lieu avec l'EFS, l'ASEFOR, avec le sous-groupe chargé des championnats de bûcheronnage, ainsi qu'avec le groupe SIA (Sylviculture proche de la nature) et avec le groupe de travail chargé de l'étude des puits de CO₂.

Les interventions dans le cadre des débats sur la forêt à l'EPF de Zurich, devant la commission CEATE du Conseil national ainsi que la prise de parole sur le podium par différents membres du comité à Lucerne ont constitué d'autres points forts de notre activité.

Nous ne mentionnerons pas ici la participation des délégués aux réunions des différents organismes et groupes de travail, car cet aspect dépasserait le cadre du rapport annuel.

Rapport d'activité à l'intention de l'OFEV

Un accord est de nouveau intervenu sur les chiffres des années précédentes. Notre association est déjà très active en ce qui concerne le travail de relations publiques et d'information à destination de ses membres, et les interventions et prises de position – exigées par l'OFEV – sont une lourde sollicitation sur le plan financier comme sur le plan personnel, à tel point que, souvent, nos représentants se voient contraints d'y sacrifier une large part de leur temps libre.

Un grand merci à tous ceux qui assument ces tâches au nom de l'ASF.

Rencontre avec l'EFS

A l'occasion de deux rencontres, l'une à Soleure, l'autre à Lyss, des entretiens ont eu lieu avec les représentants de nos employeurs. Les discussions sur les différents points se sont déroulées dans une atmosphère cordiale, bien que l'unanimité n'ait pas pu être obtenue sur tous les points.

Le fait que l'EFS ait décidé de supprimer à la fin de l'année nos pages dans „Wald und Holz“ et „La Forêt“ est pour nous une déception. Une majoration de notre participation nous a été demandée, elle à été chiffrée à un tel niveau qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

OmtF = (Organisation du Monde du Travail compétente pour les forêts)

Le montant versé par notre association à l'organisation de l'OFFT est de 5.000.- Fr.

Nous avons pu déléguer en la personne de Kurt Wirt, de Pfungen, ZH, un représentant au sous-groupe « Cours interentreprises ».

Depuis le premier trimestre, Reto Meyer, membre du comité, nous représente à la commission principale « Mise en œuvre du règlement sur la formation professionnelle ». Les premières modifications devraient intervenir dans cinq ans environ.

C'est dans ce cadre que sera planifiée et définie la formation initiale et continue dans tous les domaines spécialisés de notre profession, de l'apprenti au garde-forestier.

Fonds pour la formation

Un aspect dont nous ne sommes pas très satisfaits, et cela pour plusieurs raisons :

- 0 tous les cantons n'adhèrent pas au Fonds (pour n'en citer que quelques-uns : GR, BE, NE, FR). Si l'on fait le total de ces surfaces forestières et si l'on prend en considération les conditions de travail, l'OFFT devrait ré envisager la discussion sur le caractère obligatoire de cette adhésion.
- 1 les informations diffusées par l'EFS ont été plutôt incomplètes et il n'a jamais été demandé formellement aux cotisants (c'est-à-dire aux responsables et dirigeants d'entreprises forestières) de prendre position à ce sujet.
- 2 la caisse de recouvrement n'a pu être dissociée de l'EFS que sous la pression de l'ASEFOR. Il n'est pas admissible qu'un prestataire de formations gère aussi les finances du fonds pour la formation : qu'advient-il alors de la libre concurrence, préconisée par ailleurs par l'EFS ?
- 3 le fait que notre association ne dispose que d'une voix consultative et non pas d'un droit de vote au conseil d'administration du fonds pour la formation, bien que nous soyons sans cesse sollicités par les instances publiques pour la formation initiale et continue de nos membres.
- 4 grâce à l'adhésion collective, le nombre de nos membres est en nette augmentation. Nous continuons de soutenir le fonds pour la formation pour que les professionnels de la forêt puissent en bénéficier. Nous voulons progresser et nous voulons que notre branche reste à la pointe du progrès et nous nous engagerons sans compter pour obtenir les mêmes droits que les représentants des employeurs.

CCT = Convention collective de travail

Des premiers contacts ont été pris avec un cabinet d'avocats réputé, spécialisé dans le droit du travail et des résultats ont été obtenus. Dans ce domaine, l'ASEFOR nous soutient. Le problème réside dans les différences au niveau des contrats de travail entre secteur public et secteur privé.

Loi forestière et initiative populaire

Concernant ce projet, très important à nos yeux, une conférence extraordinaire des présidents a été organisée à Olten. A cette occasion, une position unanime a été adoptée en faveur de l'initiative populaire.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, certains événements récents, notamment le document de synthèse de l'assemblée annuelle de la Société forestière suisse de Bâle en date du 30 août et les travaux du Conseil national, n'étaient pas encore pris en considération.

Il doit toutefois être souligné que notre soutien à l'initiative a déjà fait bouger les choses et entraînera d'autres modifications dans la nouvelle loi forestière. A titre d'exemple, la SFS a publié une prise de position allant fortement dans la direction que nous représentons et la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie à refusé à l'unanimité l'entrée en matière.

Des mesures allant dans le sens d'une éventuelle opération de relations publiques avant une possible votation ont été discutées avec plusieurs associations et partis. Les choses n'en sont qu'à leur début.

En tant qu'Association suisse des forestiers, nous continuons de soutenir à part entière cette initiative.

Championnat de bûcheronnage suisse

Le championnat suisse de bûcheronnage s'est déroulé le vendredi à la Foire forestière de Lucerne. Le comité directeur, présidé par Dani Kleger, et son état-major ont une nouvelle fois organisé à la perfection et avec beaucoup d'enthousiasme cette manifestation qui exige beaucoup de travail. Les invités, parmi



Associaation suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

lesquels le champion mondial en titre, un italien, se sont déclarés très satisfaits du déroulement du championnat.

Malheureusement, vers la fin quelques problèmes de courant électrique et d'informatique ont un peu gâché la fête.

Les résultats définitifs ne sont pas encore connus à l'heure actuelle.

Nous souhaitons dès à présent promouvoir davantage ce championnat professionnel et avons engagé trois mesures à cet effet :

1. Le championnat sera présenté lors des cours de bûcheronnage A et B de l'EFS, ainsi que dans toutes les écoles professionnelles et actuellement des éléments du championnat font aussi l'objet de démonstrations et d'exercices à l'aide d'exemples pratiques.
2. Le calendrier doit être adapté à l'ensemble de la Suisse et les différentes régions feraient bien de réétudier la question en ce qui concerne les éliminatoires pour le championnat de Suisse. Le généreux pool des sponsors serait très heureux de voir un accord intervenir au sujet des dates.
3. Nous sommes désormais membres également de Swisscompentence. Cette association bénéficie d'un soutien très efficace de l'OFFT et encourage la participation de la jeune génération aux championnats du monde professionnels.

Cahier des charges du Secrétariat

Une nouvelle liste des tâches à accomplir par notre chargé d'affaires figure dans le cahier des charges de mars 2007. Cette liste fait partie intégrante du contrat „Tenue du secrétariat VSF / ASF“ du 1^{er} juin 2006.

Opération Fête des Mères

Cette opération a été en partie remise en question et de manière générale elle a une connotation plutôt « conservatrice ». Néanmoins, certains cantons et certaines régions ont organisé cette opération. J'exprime mes remerciements personnels à tous ceux qui ont fait cet effort et ont fait mieux connaître notre association.

Nous devons rester ouverts à ce type d'opérations ponctuelles, sans quoi notre nom pourrait ressortir insuffisamment dans l'environnement politique.

Divers

La CFST fait savoir qu'il existe depuis cette année de nouvelles directives MSST. Une distinction est désormais établie en ce qui concerne la sécurité du travail entre les entreprises de plus de dix salariés et celles de moins de dix salariés.

Ralph Malzach nous a représentés à l'assemblée plénière de l'ASEFOR à Aubonne. A cette occasion, un exposé très intéressant a été fait par M. Hetsch sur le thème des besoins futurs en bois en tant que matière première.

L'un de nos représentants a participé en mars à une réunion de la JIF. Les échos de l'opération de 2007 n'ont pas été franchement positifs. En 2008 les grands chantiers de coupe de bois devraient être à l'ordre du jour. La Journée Internationale de la Forêt n'est plus soutenue par tous les leaders de la branche.

L'ASF soutient à hauteur de 1000.- Fr. l'action « Zündholz ». Nous en serons partenaires et figurerons sur le CD. Il s'agit d'une opération dans le cadre de laquelle seront présentées diverses activités des triages forestiers de toute la Suisse.

Les meilleurs journaux d'apprentissage des nouvelles générations de forestiers continueront d'être présentés à la Foire forestière. Nous y figurons également en qualité de sponsors.

Groupe de travail consacré à la sécurité dans l'entreprise formatrice : nous y sommes représentés par notre collègue du comité, Ernst Gränicher, contremaître forestier.

Il est probable que la SUVA renoncera prochainement à la distinction « Entreprise forestière exemplaire ».

L'EFAS a l'intention de lancer en collaboration avec les leaders de la branche une campagne sur l'image de la sylviculture suisse. Une première rencontre a eu lieu le 6 septembre.



Associaation suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Conclusion

Pendant cette première année de présidence, la charge de travail a été nettement plus importante que prévu. Il a été rare qu'une semaine passe sans une prise de position à étudier, un rapport à rédiger ou un autre travail à effectuer pour l'Association. Mes collègues du comité ont été eux aussi largement sollicités. Mais cet engagement de notre part, nous les professionnels de la forêt en activité, est plus nécessaire que jamais, et nous risquons de plus en plus d'être noyés dans la paperasse et les démarches administratives, souvent inutilement puisque les chiffres fournis finissent très vite au fond d'un tiroir. Les exemples ne manquent pas : définir les éventuelles surfaces prioritaires, effectuer des observations de bostryches et diverses autres signalisations, remplir des formulaires sur les pulvérisations de produits, etc. D'ailleurs, est-ce que jusqu'ici les certifications nous ont rapporté plus qu'elles nous ont coûté ? La plupart des professionnels de la forêt salariés ont à cœur de faire réaliser des bénéfices à leur entreprise et le produit de la vente du bois joue ici un rôle important. C'est actuellement notre seule lueur d'espoir. L'avenir débute aujourd'hui !

Le rapport est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

6. Programme des activités 2007/2008

Projet de nouvelle loi forestière / Initiative Sauver la forêt suisse

En l'état actuel des choses, l'ASF continue pleinement de soutenir l'initiative. Jusqu'alors aucune proposition satisfaisante nous a été présentée et nous sommes dans l'attente de la position du conseil national, respectivement du conseil des états. Dépendant de ces positions, nous envisageons différentes actions afin d'atteindre nos objectifs.

OmT

Nos représentants sont toujours actifs au sein de cette organisation. Ils y sont afin de représenter le personnel forestier de l'ensemble de la Suisse et non pas, comme certain aimerait, une seule frange, que ce soit régionale ou professionnelle.

Campagne d'amélioration de l'image de marque de l'économie forestière

L'EFS veut mettre sur pied, en collaboration avec l'ASF et l'ASEFOR, une campagne de marketing en faveur de l'économie forestière. L'objectif est de communiquer avec le grand public sur les raisons de certaines mesures appliquées en foresterie. L'idée est de produire différentes affiches de grand format pouvant être placardées aux abords de chantiers forestiers, près des entrepôts du service forestier, etc. Cette action peut et doit être soutenue par l'ensemble du service forestier, l'ASF va participer de manière active à ce projet.

Sécurité et santé au travail

Nous sommes ici aussi actifs dans plusieurs groupes de travail. Actuellement, un projet des plus importants est celui qui a comme objectif d'augmenter la sécurité dans les entreprises formatrices. La consultation du rapport de la SUVA démontre combien la situation est préoccupante, il est inacceptable qu'autant d'apprentis soient confrontés à la douleur d'un accident. G. Bossi relève que lui-même, en tant qu'enseignant dans deux écoles professionnelles, constate par les discussions qu'il peut avoir avec différents apprenants combien la situation est préoccupante. Il prie l'ensemble des forestiers, de tout niveaux hiérarchiques, de s'engager au maximum pour améliorer cette situation intolérable, la sécurité et la santé au travail ne doivent pas être délaissées à l'avantage du profit économique.

Fond de formation

L'ASF continue de soutenir le principe du fond de formation. Il est par contre inacceptable que nous ne disposions que d'un droit consultatif à l'intérieur du groupe de travail. Plus de 90% des apprenants sont formés sous la responsabilité des entreprises publiques, sous la responsabilité de gardes forestiers et/ou de contremaîtres forestiers, à ce titre le comité va continuer à s'engager afin de devenir un partenaire à part entière du groupe de travail. L'économie forestière occupe environ 5'500 personnes dont plus de 2'000 sont affiliées à notre association, qui est mieux placé pour les représenter ?



Associaation suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Championnats suisses de bûcheronnage

En plus des trois points relevés dans le rapport annuel du Président, le comité veut mettre en place un calendrier national des manifestations. L'objectif est de libérer l'année des championnats suisses de toute sélection cantonale ou régionale. Il n'est pas correct que bon nombre de concurrents « possibles » ne puissent pas participer à cette manifestation nationale simplement à cause d'un problème de date. Cet objectif est soutenu également par le Pool des sponsors. Pour ces derniers cette mesure leur permettrait à la fois de mieux répartir leur soutien, financier et matériel, et surtout de pouvoir offrir de meilleures prestations.

Actions, démonstrations en faveur de la forêt

Le Président appelle au soutien des délégués afin de permettre la mise sur pied d'actions de défense, de représentation en faveur du personnel forestier, en faveur de la forêt et des propriétaires. La politique actuelle change rapidement et son rythme de travail a fortement évolué. Le comité s'est fait différentes réflexions sur de possibles « mesures », il est clair qu'il y va en première priorité de la lutte entre le projet de nouvelle loi forestière et l'initiative « Sauver la forêt suisse ». Nous devons plus nous engager si nous désirons arriver à créer un « lobby » forestier, pour ce faire le comité doit disposer de certaines libertés mais avant tout disposer du soutien et de l'appui de l'ensemble de ces membres, de Genève à Rhomanshorn et de Bâle à Chiasso.

Convention collective de travail

Le comité a reçu, lors de la dernière conférence des Présidents, le devoir de faire une « étude de faisabilité » pour la mise en place d'une CCT au niveau national. A ce titre le comité a travaillé en collaboration avec l'étude d'avocat Binder de Baden, spécialisée en droit du travail.

Un rapport détaillé est en voie de réalisation, il doit être encore affiné et sera disponible d'ici environ un mois. Pour mettre en place une CCT différentes prédispositions doivent être remplies, la première est qu'une CCT ne peut être facultative, elle doit être obligatoire pour l'ensemble de la branche. Les autres prédispositions (les plus importantes) sont :

Au minimum 50% des employeurs et des employés doivent s'y soumettre dès le début.

Une CCT ne doit pas blesser l'équilibre des droits. Les droits et obligations des différents partenaires doivent être garantis et respectés selon le principe paritaire.

Une CCT ne doit pas restreindre les libertés d'action et la liberté de penser de chaque partenaire.

Est-ce qu'une CCT est envisageable pour l'économie forestière ?

A l'heure actuelle malheureusement non !

Pourquoi ? Les entreprises de droit public (env. 68%) ne sont pas soumises aux mêmes bases légales que les entreprises privées et ne peuvent, malheureusement, pas être soumises à l'obligation de participation.

De ce fait les collectivités publiques devraient adapter les lois auxquelles elles sont soumises. Ceci veut dire que la confédération, les cantons et les communes devraient commencer ces adaptations le plus rapidement possible. Un vœux très difficilement réalisable.

De par cette réalité, il n'est malheureusement pas possible à l'heure actuelle de mettre sur pied une CCT au niveau national, la situation peut changer, mais quand ?

Cette analyse démontre que la variante la plus efficiente est de travailler à l'échelle des cantons. Le comité envisage de mettre sur pied une plateforme d'échange d'expérience afin d'aider les cantons pour la mise en place de CCT aussi uniformes que possible.

Championnat de ski

Les conditions de neige de l'hiver dernier n'ont pas tenu compte de l'énorme travail de préparation des organisateurs et les championnats 2006 ont été, après renvoi, annulés. Nos amis vaudois se sont déjà proposés de « retenter » l'expérience en 2009. Les joutes 2007/2008 auront lieu dans le Toggenburg, plus précisément à Wildhausen le 12 janvier 2008. Les compétitions seront organisées par la région du Toggenburg avec l'aide de la section cantonale du canton de St-Gall. Les informations de détails ainsi que les formulaires d'inscription seront envoyés à l'ensemble des inspections d'arrondissement de la Suisse et publiés dans les revues spécialisées.

Le rapport d'activités est accepté à l'unanimité.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

7. Budget 2008

Le budget 2008 a été envoyé par poste aux Délégués. François Fahrni commente les postes les plus importants. Les prestations dépendant de la tenue du secrétariat représentent le montant de Fr. 21'900.- Une action « Marketing » est envisagée pour un montant de Fr. 20'000.-. Le comité désire investir dans l'achat de T-Shirts fonctionnels, de couleur orange, munis du logo de l'association. Ces T-Shirt seront revendus aux membres ASF au prix coûtant plus frais d'envoi et de port. Le comité pense qu'il soit possible de revendre environ les trois-quarts de cette marchandise durant la première année. Le budget 2008 prévoit des comptes équilibrés pour un montant de Fr. 123'000.-

F. Fahrni recommande à l'assemblée d'accepter le budget 2008.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. Demandes

Aucune.

9. Election: 2 membres du comité

En remplacement de Ernst Gränicher, un représentant a été recherché dans le centre, respectivement dans l'est de la Suisse. Un représentant a été trouvé en la personne de Mario Wild, contremaître forestier habitant le canton de Thurgovie mais travaillant à Rüti dans le canton de Zürich depuis plusieurs années. Ce père de famille âgé de 37 ans est apprécié pour son sérieux, son engagement et sa motivation font de lui quelqu'un de très apprécié, Urs Büchi recommande l'élection de Mario Wild.

Andy Schneider a lui trouvé pour son remplacement Stefan Kroll. S. Kroll est anciennement du canton de Zürich et habite depuis quelques temps le canton des Grisons où il travaille dans la région de Versan. S. Kroll a suivi une formation de garde forestier en Allemagne et travaille actuellement en tant que contremaître. A. Schneider souligne la difficulté qu'il a eu de trouver un représentant provenant des cantons faisant partie de la fondation du centre forestier de formation de Maienfeld.

Mario Wild et Stefan Kroll sont élus à l'unanimité des membres présents.

10. Sociétariat collectif

F. Fahrni présente rapidement la progression magnifique du nombre de membres par le passage au sociétariat collectif. 1'176 nouveaux membres sont grâce à ce changement venus rejoindre les rangs de notre association, ce qui fait qu'actuellement l'ASF compte 2'237 membres actifs et passifs. Seul trois sections se sont opposées au sociétariat collectif, ce sont les sections du Liechtenstein, du canton de Schwyz et le canton de Genève qui n'a que deux membres affiliés à l'ASF. Le Valais est lui divisé, la partie alémanique a elle refusé de nous rejoindre par contre le Valais romand ne voulait en aucun cas ne pas prendre la route avec nous.

Les premiers de classe sont les cantons de Zoug avec une progression de 692%, le canton des Grisons avec 548% et nos amis du bas Valais avec 393%. F. Fahrni souligne bien que l'association faitière a la même satisfaction pour chaque nouveau membre rejoignant les rangs de l'ASF. C'est ensemble et unis que nous sommes forts et cette progression est également une marque de confiance au travail fait par chaque membre du comité.

11. Cotisation annuelle

De par la progression constatée sous le point 10, le Président propose de prendre définitivement décision sur la réduction de la cotisation annuelle de Fr. 80.- à Fr. 40.-, comme il fut prévu lors de l'assemblée générale de 2005.

La proposition est soumise à votation et acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

12. AD 2008

La prochaine assemblée des délégués aura lieu dans le canton de Schaffhouse. Le canton de Berne accueillera l'assemblée 2009 et fêtera en même temps son centième anniversaire. Le canton de Thurgovie s'est lui déclaré prêt pour 2010 et fêtera à cette occasion son 101^{ième} anniversaire.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

11. Divers

L'assemblée des délégués de 2008 se déroulera dans le canton de Berne qui fêtera par la même occasion le centenaire de son association.

Otto Raemy prend la parole et félicite l'association et plus particulièrement le comité pour l'énorme travail fourni et sa volonté d'être ouvert à la discussion. La communication personnelle est de nos jours encore plus importante que par le passé. Ce travail des plus importants se doit d'être pris au sérieux et nous devons nous donner les moyens, humains et financiers, de nous faire connaître.

G. Bossi remercie O. Raemy et l'OFEV pour leur grand et important soutien.

Hanspeter Egloff profite de l'occasion pour transmettre les salutations de l'EFS à l'assemblée. Il précise que la rupture du contrat concernant les publications dans Wald und Holz et la Forêt n'a pas été prise par manque de respect vis-à-vis de l'ASF. Il s'agit simplement de régler certains détails du contrat, notamment la différence de traitement entre l'ASEFOR et l'ASF. Il complète son intervention avec un aperçu des changements provoqués par le fond de formation et surtout par la nouvelle péréquation financière qui risque bien de mener à des différences de traitement notoires entre les cantons.

G. Bossi précise aussi que nous ne sommes pas toujours du même avis et que ceci n'a rien d'anormal, nous ne représentons pas les mêmes intérêts et tient à souligner que les contacts et discussions ont toujours eu lieu dans un climat de respect. Il remercie Hp. Egloff pour son intervention.

Markus Steiner et Reto Meyer remercient les membres sortants, Andy Schneider et Ernst Gränicher, pour leur excellent travail et pour le sérieux avec lequel ils se sont engagés pour l'ASF, pour les forestiers de l'ensemble de la Suisse.

Andy Schneider remercie Karl Rechsteiner, nouveau retraité et ancien Directeur du CEFOR de Maienfeld et lui remet un présent auquel différentes sections ont apporté leurs contributions.

Hans Sonderegger, en tant que représentant de la SUVA, félicite le comité et l'ASF pour leur engagement pour l'ensemble des forestiers de terrain et est particulièrement heureux de constater que notre association soutient pleinement les actions de la SUVA et plus particulièrement le projet « Sécurité dans les entreprises formatrices ».

Alan Kocher, Directeur du CEFOR de Lyss, lance un appel à l'ensemble de la foresterie suisse en les priant de s'engager à rétablir la confiance en un avenir prometteur pour notre jeunesse forestière. Cette confiance doit être rétablie notamment pour le renouvellement des postes de gardes forestiers. Malgré les réformes entreprises, la courbe d'âge des gardes forestiers en place se situe relativement proche de l'âge de la retraite et les prévisions démontrent clairement que d'ici peu de temps le garde forestier sera un « produit » rare, trop rare, sur le marché de l'emploi. Différents calculs montrent que les deux CEFOR devraient former entre 6 et 15 Forestiers ES (gardes forestiers) supplémentaires.

Franco Pedrini, Ernst Gränicher et Andy Schneider sont élus membres d'honneur de l'ASF.

Lyss, le 31 octobre 2007

Le Président

Le chargé d'affaires

Gottfried Bossi

François Fahrni